

PROGRAMME

DES

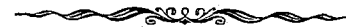
COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNEE

1886—1887



GENÈVE

IMPRIMERIE CHARLES SCHUCHARDT

1886

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1886 et finira le 22 mars 1887.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux du baccalauréat. — Les inscriptions pour ces examens seront reçues du 1^{er} au 8 octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1886 au 4 janvier 1887 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 12 avril 1887 et finira le 15 juillet. —

La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grade.

Le Bureau pour l'année 1885-1886 était composé de :

MM. Alex.-J. MARTIN, *Recteur.*

P. VAUCHER, *Vice-Recteur.*

C. SORET, *Secrétaire.*

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.

A. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Lettres.

JOUSSERANDOT, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

H. GOSSE, Doyen de la Faculté de Médecine.

Le Bureau pour l'année 1886-1887 est composé de :

MM. P. VAUCHER, *Recteur.*

C. GRÆBE, *Vice-Recteur.*

C. SORET, *Secrétaire.*

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.

E. RITTER, Doyen de la Faculté des Lettres.

JOUSSERANDOT, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

H. GOSSE, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1886-1887

Faculté des Sciences

M. le Professeur G. OLTRAMARE, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie analytique. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Calcul des Probabilités. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CEL-
LÉRIER. — Trois heures par semaine.

*Météorologie et Géographie physique*¹. — Le même Profes-
seur. — Trois heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. —
Physique moléculaire. Calorique. Électricité. Magnétisme. —
Quatre heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire de Physique. — Le
même Professeur. — S'adresser à l'Assistant.

Physique médicale. — M. le Professeur L. SORET. — Physique
appliquée à la Physiologie et à la Médecine. — Chaleur et
Optique. — Deux heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. le Professeur C. GRÆBE. —
Cinq heures par semaine.

Chimie technique. — Le même Professeur. — Matières
colorantes. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de Chimie. — Le même
Professeur.

Minéralogie. — M. le Professeur Ch. SORET. — Propriétés
générales des minéraux. Cristallographie. Classification et des-
cription des espèces minérales. — Deux heures par semaine.

Toxicologie. — M. le Professeur Denis MONNIER. — Deux
heures par semaine.

Chimie biologique. — Le même Professeur. — Falsifications
des substances alimentaires. — Une heure par semaine.

Chimie pharmaceutique (cours libre). — Le même Profes-
seur. — Deux heures par semaine.

*Travaux pratiques dans les laboratoires d'Analyse, de Chimie
biologique et de Microchimie.* — Le même Professeur. — S'adres-
ser aux Assistants.

*Démonstrations et travaux pratiques dans le laboratoire de Phar-
macie.* — M. le Professeur BRUN. — Microscopie. Drogues et
médicaments. Falsifications. — Six heures par semaine.

¹ Ce cours est bisannuel. Les deux parties sont obligatoires pour l'exa-
men du baccalauréat ès sciences mathématiques.

Physiologie botanique. — M. le Professeur THURY. — Phy-
sique végétale. — Deux heures par semaine.

Zoologie. — M. le Professeur VOGT. — Cinq heures par
semaine.

*Exercices pratiques dans les laboratoires de Microscopie et
d'Anatomie comparée.* — Tous les jours. — S'adresser à M. le
Dr YUNG, Assistant.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, Docteur ès sciences. —
Exposé de la théorie de Darwin. Évolution du monde organi-
que. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Calculs supérieurs. — M. L. LEBoulLEUX, Licencié ès scien-
ces. — 1° Les déterminants, les discriminants et les inva-
riants. — 2° Exercices de calcul infinitésimal. — Deux
heures par semaine.

Exercices mathématiques. — M. Ch. GALOPIN, Docteur ès
sciences. — Exercices sur diverses parties des mathématiques
élémentaires. — Deux heures par semaine.

Éléments de la méthode des quaternions. — Le même. — Une
heure par semaine.

Alcaloïdes. — M. Amé PICTET, Docteur ès sciences. — Une
heure par semaine.

Chimie médicale. — M. G. FRUTIGER, Docteur ès sciences.
Chimie inorganique. — Métalloïdes. Métaux. Applications à
l'hygiène, la thérapeutique, la toxicologie.

Chimie organique. — Corps gras. — Deux heures par
semaine.

(Ce cours est destiné aux étudiants en médecine qui se pré-
parent à l'examen du baccalauréat ès sciences médicales et à
l'examen propédeutique).

Théorie des composés aromatiques. — M. S. LÉVY, Docteur
ès sciences. — Deuxième partie. — Une heure par semaine.

Répertoire de chimie organique. — Le même. — Une heure
par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie descriptive. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

Théorie générale des équations. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Astronomie théorique*¹. — Le même Professeur. — Théorie des mouvements des corps célestes. — Trois heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique, Optique et Météorologie optique. — Quatre heures par semaine.

Chimie organique. — M. le Professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Chimie technique inorganique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Chimie biologique. — M. le Professeur Denis MONNIER. — Trois heures par semaine.

Chimie pharmaceutique (cours libre). — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Démonstrations et travaux pratiques dans le laboratoire de Pharmacie. — M. le Professeur BRUN. — Suite du cours d'hiver. — Six heures par semaine.

¹ Ce cours est bisannuel. Les deux parties sont obligatoires pour l'examen du baccalauréat ès sciences mathématiques.

Géologie. — M. le Professeur VOGT. — Quatre heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même Professeur.

Organographie botanique. — M. le Professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

Exercices dans le laboratoire de Botanique. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Botanique médicale et Classification botanique*¹. — M. le Professeur X... — Cinq heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même Professeur.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, Docteur ès sciences. — Etude des mœurs des animaux dans leurs relations avec la théorie de Darwin. — Une heure par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Physique, Chimie, Analyse chimique, Chimie physiologique, Microscopie et Anatomie comparée. — Comme dans le semestre d'hiver.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Mathématiques. — M. Ch. GALOPIN, Docteur ès sciences. — Exercices sur diverses parties des mathématiques supérieures. — Deux heures par semaine.

Calculs de Physique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Chimie médicale. — M. G. FRUTIGER, Docteur ès sciences. — Corps aromatiques. Chimie biologique. — Deux heures par semaine.

Théorie des composés aromatiques. — M. S. LÉVY, Docteur ès sciences. — Première partie. — Une heure par semaine.

¹ Le cours complet est exigé pour le baccalauréat ès sciences médicales. La classification botanique est seule nécessaire pour l'examen du baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.

Faculté des Lettres

M. le Professeur E. RITTER, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

A) SECTION DES LETTRES

Interprétation d'auteurs latins. — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — Cicéron, plaidoyer *pro Caelio*. Lucrèce, *de rerum natura*, livre 1^{er}. Plaute, le *Pœnulus*. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même Professeur. — Le genre historique pendant l'époque impériale. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. — Platon, le *Phédon*. Euripide, *Andromaque*. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — La poésie grecque d'Homère à Pindare. — Deux heures par semaine.

Langue hébraïque. — (Voir le programme de la Faculté de Théologie.)

Littérature française. — M. le Professeur HUMBERT. — La littérature française au XVIII^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Lectures et exercices littéraires (cours libre). — Le même Professeur. — Une heure par semaine (à partir du mois de décembre).

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — *Geschichte der deutschen Dichtung vom XV bis XVII^{en} Jahrhundert* (en allemand). — Deux heures par semaine.

Langue allemande (cours libre). — Le même Professeur. — *Aperçu de la grammaire du moyen-haut-allemand*. — Une heure par semaine.

Interprétation. — Le même Professeur. — Morceaux choisis dans les épopées de chevalerie au moyen âge (Bechstein, *das hœfische Epos*). — Une heure par semaine.

Littérature comparée. — M. le Professeur ROD. — Le Moyen âge : le sentiment religieux et ses manifestations littéraires; la chevalerie et les grandes épopées françaises; l'amour: la galanterie et les cours d'amour, l'amour mystique; l'influence de l'antiquité; l'esprit satirique dans les œuvres qui précèdent la Renaissance. — Quatre heures par semaine.

Exercices d'Improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le Professeur Eugène RITTER. — Origines de la langue française. Grammaire historique. La langue française au moyen âge. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français (cours libre). — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Grammaire comparée. Les différentes écoles et méthodes. Etude des formes grammaticales d'après ces méthodes. Applications aux déclinaisons, conjugaisons et particules. — Deux heures par semaine.

Histoire de la Philosophie. — M. le Professeur GOURD. — Quatre heures par semaine.

Philosophie. — Le même Professeur. — Philosophie générale. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Langue arabe. — M. le Professeur MONTET. — Deux heures par semaine.

Langue et littérature sanscrites. — M. Paul OLTRAMARE. — Interprétation de morceaux tirés du manuel d'Abel Bergaigne (Vieweg 1884). — Deux heures par semaine.

Langue grecque. — M. H. COURVOISIER, Licencié ès lettres. — Interprétation de fragments pris dans le programme de la licence. — Une heure par semaine.

Exercices philologiques. — M. VULLIÉTY, Licencié ès lettres. — Programme de la licence. — Deux heures par semaine.

Langue française. — M. G. KARSTEN, D^r en philosophie. — Les dialectes du vieux français. Interprétation de textes choisis (Bartsch, chrestomathie de l'ancien français). — Deux heures par semaine.

Langues germaniques. — Le même. — Beowulf, poème anglo-saxon; introduction littéraire, versification, interprétation (Grammaire recommandée : Sievers, *ags. Gramm.* Halle, Niemeyer). — Deux heures par semaine.

Langue et littérature anglaises. — M. R. HARVEY, D^r en philosophie. — Shakespeare, Jules César (édition Bowdler). Interprétation en français, explication grammaticale et littéraire, et lecture dramatique en anglais de la pièce. — Deux heures par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. F. PARIS, Professeur au Gymnase. — Quatre heures par semaine.

Littérature française. — M. Paul DUPROIX. — Le XVI^me et le XVII^me siècle. — Deux heures par semaine.

Philosophie. — Le même. — Ethique. — Une heure par semaine.

Philosophie. — M. Th. FLOURNOY, D^r en médecine. — Histoire des sciences. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — M. Chr. VOGEL, D^r en philosophie. — Discussions pédagogiques. — Deux heures par semaine.

Improvisation et Diction. — M. Alphonse SCHELER. — Deux heures par semaine.

Diction théorique et pratique. — M. L^s MONTCHAL. — Une heure par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Histoire des différentes écoles philologiques de l'Allemagne depuis Wolf (1785) jusqu'à nos jours. Leur influence sur les études historiques. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur P. VAUCHER. — Histoire de l'Europe de 1859 à 1870. I. M. de Cavour et la fondation du royaume d'Italie. II. M. de Bismarck et la fondation de l'empire d'Allemagne. — Trois heures par semaine.

Introduction à l'étude des sciences historiques. — Le même Professeur. — La critique historique, ses principes, ses mé-

thodes et ses applications. La critique historique et l'histoire narrative. La critique historique et la philosophie de l'histoire. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur JAQUEMOT. — Première partie : L'Économie politique et l'Histoire. Résumé des doctrines et des systèmes économiques. Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Deuxième partie : Circulation et consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même professeur. — Statistique (partie pratique). — Une heure par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.

Histoire des Religions. — M. le Professeur STROEHLIN. — Inde, Perse, Germanie. — Deux heures par semaine.

Sociologie. — M. Louis WUARIN, Licencié ès lettres. — Les précurseurs. Exposé et critique des principaux systèmes contemporains. Etat actuel de cette science. Son avenir. — Deux heures par semaine.

Ethnographie et Démographie. — Le même Professeur. — Faits acquis. Investigations nouvelles. — Éléments fournis à la Sociologie. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Finances publiques. — M. F. LOMBARD. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

A) SECTION DES LETTRES

Interprétation d'auteurs latins. — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — Tacite, Annales, XIII^me livre. Horace, choix d'odes et d'épodes. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même Professeur. — Poètes lyriques et élégiaques. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. — Démosthènes, discours contre son tuteur Aphobos. Aristophane, les Acharniens. Fragments de Pausanias, livres VI et X (sur Olympie et Delphes). — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — L'époque alexandrine; l'époque romaine (jusqu'à Auguste). — Deux heures par semaine.

Langue hébraïque. — (Voir le programme de la Faculté de Théologie.)

Littérature française. — M. le Professeur HUBERT. — La littérature française de 1789 à 1815. — Quatre heures par semaine.

Lectures et exercices littéraires (cours libre). — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Interprétation. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Littérature comparée. — M. le Professeur ROD. — 1° La Renaissance dans les pays latins. 2° La Renaissance en Angleterre. 3° La Réformation. — Quatre heures par semaine.

Exercices d'Improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le Professeur E. RITTER. — La langue française depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français (cours libre). — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Mythologie comparée. La linguistique appliquée à l'étude des mythes en général. Les mythes communs aux peuples ariens. — Deux heures par semaine.

Histoire de la Philosophie. — M. le Professeur GOURD. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Philosophie. — Le même Professeur. — Psychologie. — Deux heures par semaine.

Esthétique. — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — I. Philosophie de l'histoire de l'Art depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. II. Examen critique de quelques systèmes d'Esthétique. — Trois heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Langue arabe. — M. le Professeur MONTET. — Deux heures par semaine.

Langue et littérature sanscrites. — M. Paul OLTRAMARE. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Langue grecque. — M. H. COURVOISIER. Licencié ès lettres. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Exercices philologiques. — M. H. VULLIÉTY, Licencié ès lettres. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — M. Paul DUPROIX. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — M. Chr. VOGEL, D^r en phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Improvisation et diction. — M. Alphonse SCHELER. — Deux heures par semaine.

Diction théorique et pratique. — M. L^s MONTCHAL. — Une heure par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Influence des Arabes d'Espagne sur les idées, les langues et les littératures du midi de l'Europe au moyen âge. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur P. VAUCHER. — Histoire de l'Europe pendant la seconde moitié du XVI^me siècle. I. Philippe II et le soulèvement des Pays-Bas. II. Elisabeth et Marie Stuart. III. Guerres de religion en France. La Ligue. Henri IV. — Quatre heures par semaine.

Economie politique. — M. le Professeur JAQUEMOT. — Première partie : De la population. Répartition des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même Professeur. — Deuxième partie : Généralités sur les finances publiques et sur la statistique (partie théorique). — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même Professeur. — Science des finances : les impôts, théorie et pratique. — Une heure par semaine.

Histoire des Religions. — M. le Professeur STROEHLIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Histoire de la Civilisation. — M. le Professeur JAQUEMOT. — Quatre heures par semaine.

Philosophie de l'histoire (cours libre). — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — Deux heures par semaine.

Sociologie. — M. L. WUARIN, Licencié ès lettres. — Fin du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Introduction à l'étude des sciences sociales. — Le même Professeur. — Les différentes sciences sociales. Leurs rapports. Méthodologie et classification. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENT

Économie politique. — M. F. WIEDE, D^r en économie politique. — Une heure par semaine.



Faculté de Droit

M. le Professeur JOUSSERANDOT, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

1^{re} ANNÉE.

Philosophie, Histoire générale et Institutions du Droit dans l'antiquité. — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Sept heures par semaine.

Éléments du Droit civil français; Droit fédéral et genevois se rapportant à quelques parties des objets enseignés. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Trois heures par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur JAQUEMOT. — Histoire des doctrines économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. Circulation, consommation, distribution des richesses. Généralités sur la science des finances. Éléments de statistique. — Quatre heures par semaine.

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Commentaire de l'Édit perpétuel. — Jugements (suite). — Droits de famille : mariage, tutelle, vol. — Droit de succession. — Possession de biens, testaments. — Exécution des jugements. — Chose jugée, cession de biens. — Interdits, exceptions, stipulations prétorienne. — Deux heures par semaine.

Droit public. — M. le Professeur GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le Professeur Alfred MARTIN-LE FORT. — Livre III du Code civil, moins les successions, les donations et testaments, et le contrat de mariage, soit : dispositions générales, contrats et obligations en général, vente, échange, louage. — Prêts, dépôts. — Séquestres, contrats aléatoires, cautionnement, transaction. — Nantissement, privilèges et hypothèques. — Prescription. — Droit fédéral se rapportant aux matières enseignées. — Cinq heures par semaine.

Procédure civile. — M. le Professeur GAUTIER. — Trois heures par semaine.

Médecine légale. — M. le Professeur GOSSE. — Deux heures par semaine.

Droit commercial. — M. le Professeur X. — Trois heures par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Tous les quinze jours, devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Assurances sur la vie. — M. Eugène RICHARD, Docteur en droit.

Sociétés civiles et commerciales. — M. L. REHFOUS, Docteur en droit. — Une heure par semaine.

Code fédéral des Obligations. — M. GANS, Licencié en Droit. — Une heure par semaine.

Législation civile comparée (droit des obligations). — M. H. REYMOND, Docteur en droit. — Deux heures par semaine.

Droit des gens. — M. WIEDE, D^r en économie politique. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

1^{re} ANNÉE.

Histoire générale et Institutions du Droit dans les temps modernes. — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Sept heures par semaine.

Éléments de Droit civil français. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur JAQUEMOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Droit public. — M. le Professeur GENTET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le Professeur ALFRED MARTIN-LE FORT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Cinq heures par semaine.

Procédure civile. — M. le Professeur GAUTIER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit commercial. — M. le Professeur X. — Trois heures par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Comme dans le semestre d'hiver.

1^{re}, 2^{me} et 3^{me} ANNÉE.

Diction. — M. ALPHONSE SCHELER. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS.

Assurances sur la vie. — M. Eugène RICHARD, Docteur en droit.

Contrat de transport et transports par chemin de fer. — M. L. REHFOUS, Docteur en droit. — Une heure par semaine.

Législation civile comparée (droit des obligations). — M. REYMOND, Docteur en droit. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. F. WIEDE, Docteur en économie politique. — Une heure par semaine.

Faculté de Théologie

M. le Professeur HUGUES ULTRAMARE, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur HUGUES ULTRAMARE. — Interprétation des Évangiles synoptiques. — Cinq heures par semaine.

Lecture et Interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Épître de saint Jacques, etc. — Une heure par semaine.

Théologie systématique. — M. le Professeur BOUVIER. — Théologie biblique : Ancien Testament. — Quatre heures par semaine.

Homilétique. — M. le Professeur COGNARD. — Théorie générale de la prédication. Sermons dogmatiques et apologétiques. Sermons de morale. Qualités générales de la prédication. Sermons spéciaux pour les fêtes et cérémonies chrétiennes. Composition d'un sermon. Le texte, le sujet, le plan, le développement. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Plans de sermons. Étude de la méthode oratoire des principaux prédicateurs de langue française. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le Professeur CHANTRE. — Histoire du Christianisme et de l'Église pendant le moyen âge. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur MONTET. — Le Livre de Job. — Deux heures par semaine.

Archéologie biblique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Grammaire hébraïque. — Interprétation philologique du livre de Ruth. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même Professeur.

Division inférieure : Mörkofer, *Ulrich Zwingli*. — Deux heures par semaine.

Division supérieure : Lessing, *Erziehung des Menschengeschlechts*. Luther, *Ermahnung zum Frieden auf die zwölf Artikel der Bauernschaft*. — Une heure par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un Jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENT

Chant religieux. — M. le Pasteur H. ROEHRICH. — Exercices pratiques. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur Hugues ULTRAMARE. — Interprétation de l'épître de saint Paul aux Romains. — Cinq heures par semaine.

Lecture et Interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Théologie systématique. — M. le Professeur BOUVIER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Théologie biblique : Nouveau Testament. — Quatre heures par semaine.

Encyclopédie théologique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Morale chrétienne. — M. le Professeur COUGNARD. — Morale sociale. Questions de morale légale et de moralité publique. La politique et le progrès dans leurs rapports avec la morale. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.
Théologie historique. — M. le Professeur CHANTRE. — La Réforme et ses précurseurs immédiats. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur MONTET. — Le Cantique des cantiques. — Deux heures par semaine.

Introduction à l'Ancien Testament. — Le même Professeur. — Critique de l'Hexateuque. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Interprétation philologique du livre de Jonas et des Psaumes CXX et suivants. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions. — Trois heures par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un Jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENT

Chant religieux. — M. le Pasteur H. ROEHRICH. — Exercices pratiques. — Une heure par semaine.

Faculté de Médecine

M. le Professeur H.-J. Gosse, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Anatomie générale. — Appareil de la locomotion (Ostéologie,

Arthrologie, Myologie). — Six heures par semaine. — Conférences et exercices pratiques de dissection tous les jours.

Anatomie et Physiologie pathologiques générales. — M. le Professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours d'Autopsies et de Démonstrations pathologiques. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

Histologie normale. — M. le Dr ÉTERNOD. — Histologie générale des tissus. — Deux heures par semaine.

Cavité buccale. — Le même. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. 2^{me} partie: partie pathologique. — Deux heures par semaine.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie de la nutrition, digestion, absorption, respiration. — Six heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — Maladies du système nerveux. — Maladies infectieuses. — Trois heures par semaine.

Cours pratique d'auscultation et de percussion (cours libre). — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Pathologie chirurgicale spéciale. — Affections chirurgicales des os et des articulations. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'Accouchement. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Cours théorique de Gynécologie. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Art de formuler. — Métalloïdes et Métaux. — Modificateurs neuro-musculaires. — Trois heures par semaine.

Hygiène. — M. le Professeur DUNANT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Médecine légale avec exercices pratiques. — M. le Professeur GOSSE. — Médecine légale du code pénal. — Quatre heures par semaine.

Matière médicale et pharmacologie. — M. le Professeur BRUN. — Drogues simples et médicaments composés. Remèdes nouveaux, leur valeur et leur emploi. Produits médico-chimiques. Formules officinales et magistrales. — Deux heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire de Pharmacie. — Le même Professeur. (Voir Faculté des Sciences.)

Psychiatrie. — M. le Professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Polyclinique. — M. le Professeur VULLIET. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique et pratique d'exploration et de diagnostic gynécologique (cours libre). — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le Dr Aug. REVERDIN. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes. — M. le Dr H. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Clinique ophthalmologique. — M. le Dr BARDE. — Une heure par semaine.

Ophthalmoscopie théorique et pratique. — Le même. — Une heure par semaine.

Répétitoire d'obstétrique et de gynécologie — M. le Dr CHENEVIÈRE. — Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le Dr CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Clinique et Polyclinique ophthalmologique. — M. le Dr HALTENHOFF. — Deux heures par semaine.

Réfraction et ophthalmoscopie. — Le même. — Une heure par semaine.

Répétitoire d'Accouchements. — M. le D^r JENTZER. — Trois heures par semaine.

Electrothérapie. — M. le D^r LADAME. — Une heure par semaine.

Responsabilité criminelle. — Le même. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Appareil circulatoire, l'encéphale et le système nerveux. — Six heures par semaine.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — M. le Professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours pratique d'histologie pathologique. — Le même Professeur. — Six heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

Histologie normale. — M. le D^r ÉTERNOD. — Histologie spéciale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

Laboratoire d'histologie normale. — Le même Professeur. — Tous les jours.

Cavité buccale. — Le même Professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. 1^{re} partie : partie normale. — Deux heures par semaine.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie de la circulation. Sécrétions. Chaleur animale. Physiologie générale des nerfs. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — Maladies des systèmes respiratoire et circulatoire. — Deux heures par semaine.

Cours pratique sur les maladies de l'enfance (cours libre). — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Pathologie chirurgicale spéciale. Affections chirurgicales de l'abdomen. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours d'opérations obstétricales. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Modificateurs des sécrétions et des excréctions. — Trois heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le Professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Policlinique. — M. le Professeur VULLIET. — Cinq heures par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chimie. Bandages et appareils. — M. le D^r Aug. REVERDIN. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes. — M. le D^r H. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Ophthalmoscopie théorique et pratique. — M. le D^r BARDE. — Cours d'ophtalmoscopie. — Une heure par semaine.

Clinique ophtalmologique. — Le même. — Une heure par semaine.

Répétitoire d'obstétrique et de gynécologie. — M. le D^r CHENEVIÈRE. — Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Réfraction et ophtalmologie. — M. le D^r HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

Clinique et policlinique ophtalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Répétitoire d'accouchements. — M. le D^r JENTZER. — Trois heures par semaine.

Répétitoire de gynécologie. — Le même. — Trois heures par semaine.

Electrothérapie. — M. le D^r LADAME. — Une heure par semaine.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

L'*Observatoire astronomique*, le premier jeudi de chaque mois, de 3 à 4 heures (en cas de très mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain).

Le *Cabinet de Physique et de Mécanique*, moyennant l'autorisation du Professeur de Physique expérimentale.

Le *Musée d'Histoire naturelle* (galeries de Zoologie, d'Anatomie comparée, d'Ostéologie, de Paléontologie et de Géologie), moyennant l'autorisation du Professeur de Zoologie.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin.

Les élèves travaillant dans le Laboratoire de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

La *Bibliothèque publique* (Salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 1 heure à 6 heures.

Sont accessibles, en outre, aux élèves de l'Université : L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* (ces trois établissements moyennant une rétribution spéciale), le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, et, à l'Athénée, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ADOPTÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

Des étudiants et des assistants.

Au commencement de leurs études, les étudiants doivent se faire immatriculer au Bureau de l'Université, dans la Faculté qu'ils ont choisie.

Les candidats à l'immatriculation doivent déposer leurs titres au Bureau. Ces titres sont soumis au contrôle et à l'approbation du Doyen de la Faculté. La date de l'immatriculation est indiquée sur le livret. Des certificats d'immatriculation et des certificats d'inscription sont délivrés par le Recteur à l'étudiant qui les demande.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prescrite par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le Recteur, par le Doyen de la Faculté et par tous les Professeurs ou Privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Des examens.

Les examens sont publics. Ils se font devant des Jurys composés de professeurs désignés par le Sénat et de personnes choisies par le Département.

Le Bureau annonce, par une affiche, l'époque précise où les examens ont lieu.

Le prononcé du résultat des examens a lieu en public. Les étudiants qui ont subi des examens déclarés admissibles peuvent réclamer des certificats d'études signés par le Recteur et par le Secrétaire de l'Université. Ces certificats sont délivrés moyennant une finance de 5 francs.

Il est délivré, au nom de l'Université, un diplôme à tous ceux qui ont obtenu un grade universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Au commencement de chaque semestre ont lieu les examens d'admission; au commencement et à la fin de l'année universitaire, les examens de grades; à la fin de l'année universitaire, les examens annuels, obligatoires ou facultatifs.

Les demandes d'admission à subir les examens doivent être adressées au Doyen de la Faculté une semaine au moins avant le jour fixé pour l'examen.

Les examens pour le Doctorat ont lieu, sur la demande des candidats, à l'époque fixée par la Faculté.

Dispositions financières.

Le droit d'immatriculation est de fr. 20. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève sont dispensés de cette redevance.

La finance d'exmatriculation est fixée à fr. 40.

Les leçons universitaires sont payées par les étudiants et les auditeurs à raison de 5 francs par semestre pour une heure de cours par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement des rétributions les étudiants et les auditeurs de l'Université.

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Secrétaire-Caissier de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

Les candidats au doctorat dans les cinq Facultés, ainsi qu'à la licence et au baccalauréat en théologie, sont tenus de déposer, avant les épreuves, cent cinquante exemplaires de leur dissertation imprimée.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le grade de docteur 200 francs.

Les candidats doivent payer ces droits en mains du Secrétaire-Caissier en s'inscrivant pour l'examen. En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée leur est rendue.

Conditions d'admission.

a. Sciences et lettres.

ART. 27. Sont admis et immatriculés comme étudiants dans la Faculté des Sciences et dans la Faculté des Lettres.

1° Les bacheliers ès lettres;

2° Les élèves sortis d'une des sections du Gymnase avec des certificats d'études;

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes;

4° Les personnes qui subissent d'une manière satisfaisante un examen oral sur le champ d'études de l'une des sections du Gymnase.

5° Exceptionnellement, avec l'approbation du Bureau, les personnes qui, à défaut de certificats de maturité ou titres équivalents, subissent un examen satisfaisant sur les matières suivantes : 1. Littérature; — 2. Histoire générale; — 3. Philosophie; — 4. Géographie physique; — 5. Mathématiques élémentaires; — 6. Éléments des sciences naturelles; — 7. Éléments de physique et de chimie.

Cet examen ne peut être scindé; il est présidé par le Doyen de la Faculté des Lettres.

b. Droit et Théologie.

ART. 28. Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la première année d'études des Facultés de Droit et de Théologie :

1° Les étudiants qui sortent de la Section de Philosophie et dont les examens ont été déclarés admissibles.

2° Les personnes qui, justifiant d'études faites en Suisse où à l'étranger, subissent d'une manière satisfaisante un examen d'admission composé d'épreuves équivalentes à celles du second examen annuel de la Section de Philosophie.

3° Les licenciés ès lettres, les licenciés ès sciences sociales et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

4° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

5° Exceptionnellement, les personnes ayant obtenu en Suisse ou à l'étranger le baccalauréat ès lettres ou un certificat de maturité, et que le Bureau, sur le préavis de la Faculté, dispense d'une partie des conditions ci-dessus indiquées.

De plus, pour être admis dans la Faculté de Théologie, les étudiants doivent justifier de la connaissance de la langue hébraïque.

c. Médecine.

ART. 31. Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Médecine :

1° Les élèves sortis de la Section classique du Gymnase de Genève avec des certificats d'études.

2° Les personnes qui subissent d'une manière satisfaisante un examen oral sur le champ d'études de la Section classique du Gymnase. Cet examen est présidé par le Doyen de la Faculté des Lettres.

3° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

4° Les étudiants qui sortent de la Section de Philosophie et dont les examens ont été déclarés admissibles.

5° Les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

6° Les personnes qui, par des diplômes ou des certificats, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

ART. 32. En outre, les personnes qui fournissent la preuve qu'elles ont étudié durant une année au moins, comme étudiants réguliers dans la Faculté de Médecine d'une autre Université, peuvent être immatriculées dans la Faculté de Médecine. Toutefois, cette inscription ne leur donne pas le droit de postuler des grades, si elles ne satisfont pas aux conditions prescrites dans l'art. 21.

Sauf autorisation spéciale du Professeur, les cliniques et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études régulières.

Le Règlement, auquel nous renvoyons, détermine les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.



CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'État un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1° Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du Gymnase et de l'Université.

2° Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources d'instruction nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1° à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes; 2° et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

MM. CARTERET, Ant., Conseiller d'État, *président*.

PATRU, Et., anc. Conseiller d'État.

GOSSE, H.-G., prof.

OLTRAMARE, Hugues, prof.

SORET, Louis, prof.

DUVILLARD, Joseph, directeur du Gymnase.

VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.



PRIX UNIVERSITAIRES

Ces prix seront délivrés dans la séance de rentrée de l'Université après les vacances de Noël, au commencement de janvier 1888.

NB. Pour les prix correspondants qui seront distribués en janvier 1887, voir le Programme des cours de l'année 1885-1886.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences, depuis six ans au plus (soit depuis le mois de juin 1880 inclusivement).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1886.

PRIX D'ENCOURAGEMENT

La Faculté des Sciences décernera, s'il y a lieu, des récompenses dont la valeur ne pourra excéder *cent francs*, pour des travaux ayant trait aux sciences physiques et naturelles.

Sont admis à concourir les étudiants qui ont été immatriculés dans la Faculté dans l'année 1885-86, et les auditeurs qui ont suivi au moins trois cours de sciences pendant cette année.

Les manuscrits doivent être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1886.



FACULTÉ DES LETTRES

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

1. Prix de Philosophie (dit prix Humbert).

L'Université décernera un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Etude comparative des philosophies de Hume et de Condillac.

2. Prix d'Histoire (dit prix Ador).

L'Université décernera un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'histoire, dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX HUMBERT ET ADOR

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir :

1^o Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;

2^o Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1887.

Ils porteront une devise qui sera reproduite *sur* un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

3. Prix de Philosophie morale (dit prix Disdier).

L'Université décernera, au commencement de l'année 1889, un prix de *deux mille francs* et deux accessits de *mille francs* aux auteurs des meilleurs mémoires sur la question suivante :

L'obligation morale (histoire et théorie).

Les dispositions relatives à ce prix sont les mêmes que pour les prix HUMBERT et ADOR, sauf que la limite d'âge des concurrents est étendue à 30 ans et que les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1888.

PRIX AMIEL

(Fondé par M^{me} L. Stroehlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, le 11 mai 1887, un prix de *deux mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie ou d'histoire de la philosophie, dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir les citoyens suisses, âgés de moins de 30 ans, qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres.

ART. 2. Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer à ses frais dans le courant de l'année.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre 25 exemplaires pour la bibliothèque et les professeurs de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après remise de ces exemplaires.

ART. 5. Les travaux destinés au concours devront être envoyés à M. le Doyen de la Faculté des Lettres avant le 31 décembre 1886.

PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera un prix de Littérature dont le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de *trois cents* francs.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui auront achevé

en juillet 1887 leur première ou leur seconde année d'études générales, les étudiants de la Faculté des Lettres et de la Section de Philosophie, ainsi que les auditeurs qui ont suivi deux cours au moins dans la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1887.

PRIX DE PHILOSOPHIE SOCIALE

(Offert par M. de Stolipine.)

L'Université décernera un prix de *deux mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Examen critique de la thèse d'Auguste Comte : que les lois des phénomènes de la nature sont applicables aux phénomènes sociaux*¹.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ART. 1^{er}. Aucune condition touchant l'âge ou la nationalité n'est imposée aux concurrents. Peut concourir qui veut.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être en langue française.

ART. 3. Ces mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. — Ils devront être envoyés au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1887.

ART. 4. Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique. L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie.



FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de

¹ S'adresser, pour le programme détaillé, à M. le Secrétaire-Caissier de l'Université.

droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents* francs.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1^{er} novembre 1887.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix offerts par la Compagnie des pasteurs avec l'aide de donateurs.

a) PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

Prix de douze cents francs.

Question proposée :

Étude historique et critique sur l'enseignement théologique de la morale dans les Églises réformées de la France et de la Suisse française au XVII^{me} et au XVIII^{me} siècle.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 septembre 1887. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les gradués en théologie ayant étudié au moins deux ans dans la Faculté.

b) CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

Prix pour chaque question deux cents francs.

1. Étude sur la revision de la Bible par S. Jérôme (ses causes, ses principes et ses résultats).

2. Étude sur Athanase Coquerel, père (sa vie, ses œuvres et ses doctrines).
3. Étude sur les éléments qui constituent l'unité du Protestantisme.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 7 septembre 1887. Les prix seront adjugés, s'il y a lieu, le dernier vendredi d'octobre.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté décernera un prix de *trois cents* francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé, en français, en allemand ou en italien, fait à la Faculté de Médecine de Genève, par un étudiant en médecine régulièrement immatriculé à la dite Faculté, par un Docteur en médecine de Genève, diplômé depuis un an au plus, ou par un médecin suisse ayant passé ses examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté avant l'expiration de la première semaine du semestre d'hiver.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

PRIX OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Ce prix, d'une valeur de *mille* francs, sera décerné au commencement de janvier 1887 à l'auteur du meilleur mémoire relatif aux sciences médicales.

Seront admis à concourir : 1^o les Docteurs diplômés de la

Faculté de Médecine de Genève depuis trois ans au plus ¹ ;
2° les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté
de Médecine de Genève ; 3° les médecins patentés en Suisse
depuis trois ans au plus ¹.

Les mémoires manuscrits devront être remis avant le
31 octobre 1886 au Doyen de la Faculté de Médecine qui les
soumettra à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli
cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante, si aucun travail
n'était jugé digne de l'obtenir.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

A.-J. MARTIN, *Recteur*.



Le présent programme est approuvé pour l'année 1886-1887.

Genève, le 31 Juillet 1886.

*Le Conseiller d'État chargé du Département
de l'Instruction publique,*

ANTOINE CARTERET.

¹ A partir de juillet 1885.



ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

-
- MM. Barde, Corraterie, 6, Genève.
 - Bovier, rue Charles-Bonnet, 4, Genève.
 - Brocher, Henri, rue Bellot, 9, Genève.
 - Brun, quai des Bergues, 1, Genève.
 - Cellérier, rue Charles-Bonnet, 8, Genève.
 - Chantre, A., Montbrillant, 3, Genève.
 - Chenevière, D^r, Corraterie, 20, Genève.
 - Cordès, rue Bellot, 12, Genève.
 - Cougnard, place du Rond-point, 7, Plainpalais.
 - Courvoisier, H., chemin des Terrassiers, 12.
 - D'Espine, rue Beauregard, 6, Genève.
 - Dunant, Beauregard, 4, Genève.
 - Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 16, Plainpalais.
 - Éternod, Grands-Philosophes, 6, Plainpalais.
 - Flournoy, Th., Florissant.
 - Frutiger, G., chemin Boissière, 5.
 - Galopin, Ch., Corraterie, 6, Genève.
 - Gans, H., rue Centrale, 2.
 - Gautier, Alfred, rue Senebier, 10.
 - Gentet, Molard, 4, Genève.
 - Giraud-Teulon, rue de l'Observatoire, 15, Genève.

MM. Gosse, rue des Chaudronniers, 7, Genève.
 Gourd, J.-J., boulevard Helvétique, 19, Genève.
 Græbe, Charles, rue de Candolle, 17, Genève.
 Haltenhoff, Corratierie, 20, Genève.
 Harvey, rue des Chanoines, 10, Genève.
 Humbert, Ed., rue Eynard, 8, Genève.
 Jaquemot, L., boulevard des Philosophes, 34.
 Jentzer, Corratierie, 22, Genève.
 Jousserandot, rue Pierre-Fatio, 15, Genève.
 Julliard, G., boulevard du Théâtre, 2, Genève.
 Karsten, G., Villereuse, 13.
 Krauss, route de Carouge, 36, Plainpalais.
 Ladame, rue du Mont-Blanc, 10, Genève.
 Laskowski, S., boulevard des Philosophes, 40.
 Leboulleux, rue du Cloître, Genève.
 Lévy, S., Quai des Bergues, 17.
 Lombard, Franck, Florissant, Plainpalais.
 Martin-Le Fort, Alfred, rue de la Cité, 22, Genève.
 Martin, Edouard, La Colline, r. de Malagnou, Eaux-Vives.
 Monnier, Denis, rue des Grottes, 28, Genève.
 Montchal, L., rue des Granges, Genève.
 Montet, E., avenue de la Servette, 23, Genève.
 Nicole, rue de Candolle, 16, Genève.
 Olivet, M., maison de l'Horloge, Molard, Genève.
 Oltramare, André, chemin Vignier, Plainpalais.
 Oltramare, Gabriel, Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.
 Oltramare, Hugues, place Bourg-de-Four, 24, Genève.
 Oltramare, H., D^r, rue de la Corratierie, 11, Genève.
 Oltramare, Paul, rue Bonivard, 12, Genève.
 Paris, rue de Candolle, 13, Genève.
 Pictet, Amé, rue de l'Observatoire, Genève.
 Prevost, rue de l'Athénée, 7, Genève.
 Rehfous, Louis, rue du Rhône, 112, Genève.
 Reverdin, J.-L., place du Lac, 1, Genève.
 Reverdin, Aug., Corratierie, 24, Genève.
 Revilliod, rue du Mont-de-Sion, 14, Genève.
 Reymond, H., Fusterie, 11, Genève.
 Richard, E., Place Bel-Air, 2, Genève.
 Ritter, Eugène, Mont-de-Sion, 4, Genève.
 Rœhrich, H., Vandœuvres.

MM. Scheler, A., avenue Favre, 10, chemin des Chênes.
 Schiff, chemin de la Tour, 16, Plainpalais.
 Soret, Louis, rue Beauregard, 2, Genève.
 Soret, Charles, rue Beauregard, 6, Genève.
 Strœhlin, Champel, Plainpalais.
 Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Vaucher, Pierre, place du Port, 1, Genève.
 Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Genève.
 Vulliet, quai du Mont-Blanc, 7, Genève.
 Vulliétty, H., Fondation Rotschild.
 Vogel, Ch., chemin Gourgas, 11, Plainpalais.
 Vogt, Carl, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.
 Wartmann, Cours des Bastions, 8, Genève.
 Wertheimer, rue Neuve-St-Léger, 8, Genève.
 Wiede, F., hôtel Beau-Rivage, Nyon.
 Wuarin, L., rue Beauregard, 8.
 Yung, Émile, rue des Allemands, 9, Genève.
 Zahn, chemin de la Roseraie, 2, Plainpalais.

Secrétaire-Caissier de l'Université.

M. Lugon, J., chemin des Tranchées, 1, Plainpalais.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures pendant les quinze premiers jours de chaque semestre; de 9 heures et demie à 11 heures et demie, et de 2 à 4 heures pendant le reste du semestre.

Concierge.

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.

